

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE DE LIQUIDATION ET DE CLOTURE DE  
LIQUIDATION**

**Du 15 MARS 2024 au 31 DECEMBRE 2024**

225 LOUNGE  
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

SIEGE SOCIAL : 72 RUE JULES GUESDE- 33800 BORDEAUX

CAPITAL : 1000 €

SIRET : 905 235 727 000 13

APE : 7010Z

L'an deux mil vingt quatre et le quinze Mars à dix huit heures , l' associé unique de la société 225 LOUNGE, Société à Responsabilité Limitée au capital de mille Euro ( 1000 €) s'est réuni au siège social à Bordeaux situé au 72, Rue Jules Guesde- 33800 Bordeaux en assemblée générale extraordinaire suivant les dispositions statutaires.

Etait présent :

**-Monsieur ASSEMIEN KOUAKOU Amaël né le 26 février 1987 à GRAND BASSAM –  
COTE D'IVOIRE**  
Demeurant à : 1 rue Théophile Gauthier-  
33110 LE BOUSCAT

**Associé Gérant**

L'assemblée est présidée par Monsieur ASSEMIEN KOUAKOU Amaël, gérant associé.  
Le président constate que les associés présents possèdent en tout la totalité des parts  
Le président dépose et met à la disposition de l'assemblée :

- Le projet de liquidation ; cessation d'activité et radiation de la société

**ORDRE DU JOUR**

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- . Dissolution anticipée de la société
- . Projet de liquidation de la société
- . Nomination du liquidateur
- . Bilan de clôture de liquidation
- . Quitus sur la gestion du liquidateur
- . Cessation de l'activité du liquidateur

**1 ERE RESOLUTION**

La collectivité des associés adopte à l'unanimité la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.  
En conséquence, la dénomination sociale sera suivie de la mention « Société à Responsabilité Limitée en liquidation.

**2 EME RESOLUTION**

La collectivité des associés décide, à l'unanimité, de procéder à la liquidation amiable de la société.

La collectivité des associés nomme Monsieur ASSEMIEN KOUAKOU Amaël, demeurant à 1 rue Théophile Gauthier – 33110 LE BOUSCAT, en qualité de liquidateur pour toute la durée de la liquidation.

Monsieur ASSEMIEN KOUAKOU Amaël , présent à l'assemblée, déclare accepter les fonctions de liquidateur et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice desdites fonctions.

La collectivité des associés autorise expressément Monsieur ASSEMIEN KOUAKOU Amaël, à exécuter les affaires courantes pour les besoins exclusifs de la liquidation et décide que l'exécution du mandat du liquidateur sera bénévole.

La collectivité des associés fixe le siège de la liquidation au siège social : au 72 , Rue Jules Guesde - 33800 BORDEAUX.

**3 EME RESOLUTION**

La collectivité des associés décide à l'unanimité de fixer la fin de mission du liquidateur au 31 Décembre 2024

**4 EME RESOLUTION**

La collectivité des associés décide à l'unanimité de donner le quitus entier à la gestion du liquidateur et la clôture de la société 225 LOUNGE à la date 31 Décembre 2024.

**5 EME RESOLUTION**

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au liquidateur qui peut donner mandat au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix neuf heures et trente minutes.  
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès – verbal qui après lecture a été signé par les associés présents à l'assemblée générale et le liquidateur.

L' Associé

Le Liquidateur